**Extrait N° 7 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**-----**

**Séance ordinaire du 30 JUIN 2005**

L'an deux mil cinq, le trente juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 22 juin 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 22.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme BAILLIF Line Rose – M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. FERRERE Eric – M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. ABELARD Georges a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

**& &**
**&**

**AFFAIRE N° 7 / Déplacements d'un élu**
**- Prise en charge des frais de mission**

Le conseil est invité à se prononcer sur le principe de la prise en charge par la Commune des frais liés aux déplacements d'un élu dans le cadre de la mission ci-dessous énoncée.

Dans le cas d'une validation, il conviendra de fixer les conditions générales de la prise en charge directe ou du remboursement.

**…/…**

MAIRIE DES AVIRONS

**Elue concernée : Mme Line BAILLIF**

Participation au Congrès de l'AC'DOM en Guadeloupe du 16 au 18 novembre 2005.

Modalités de prise en charges :

Paiement à l'AC'DOM des frais d'inscription comprenant le coût du transport aérien, l'hébergement, les déplacements et le congrès.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la prise en charge par la Commune des frais liés au déplacement de Madame Line BAILLIF dans le cadre de la mission ci-dessus énoncée, selon les modalités proposées.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

MAIRIE DES AVIRONS